Il faut que chaque citoyen ait la possibilité de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur.

TRAVAUX PUBLIÉE LE 18/03/2025

Saisine liée : INVESTIR DANS L'AVENIR : REBÂTIR UN SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

Pierre Ouzoulias, sénateur des Hauts-de-Seine

> ***"Le principe de base, c'est celui qui est dans la Constitution, c'est l'égalité des droits. Il faut que chaque citoyen ai la possibilité, en fonction de ses compétences et de ce qu'il veut faire, de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur."***

Pierre Ouzoulias, sénateur des Hauts-de-Seine, auditionné par la Commission Éducation, culture et communication du CESE dans le cadre de la saisine "Quel modèle de financement pour répondre aux ambitions de l'enseignement supérieur ?".

© - copyright CESE - Novembre 2026